

MÉMOIRE

présenté au

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
(BAPE)**

sur

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

**Présenté par monsieur Michael Cloghesy, président
Le Centre patronal de l'environnement du Québec
25 novembre 1999**

AVANT-PROPOS

Créé à l'instigation du Conseil du patronat du Québec (CPQ) en 1993, le Centre patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a pour mission de promouvoir, auprès de différents publics, les intérêts des entreprises membres en matière environnementale. Le Centre présente, de façon unifiée et dans un contexte de développement durable, les points de vue patronaux sur des enjeux importants d'intérêt général et commun, en coordonnant les objectifs de ses membres et en obtenant un consensus raisonnable. Le CPEQ regroupe cent cinq (105) entreprises et une quinzaine d'associations parmi les plus importantes au Québec (voir la liste en annexe I). Son concept est unique en Amérique du Nord. Parmi ses objectifs principaux, le Centre fait la promotion d'une culture environnementale auprès de ses membres afin qu'ils puissent se responsabiliser davantage et arriver à un mode d'autocontrôle vis-à-vis de la protection de l'environnement. Depuis sa création et de par sa mission, le CPEQ cherche à développer des solutions viables pour des problématiques souvent complexes reliées à l'environnement. Ces solutions sont conçues dans un contexte de développement durable et tiennent compte des objectifs autant environnementaux qu'économiques.

INTRODUCTION

Le Centre croit que dans le contexte de sa stratégie de développement économique, le gouvernement du Québec doit préciser entre autres les conditions dans lesquelles devront s'effectuer l'exploitation des ressources naturelles au Québec, incluant l'eau et les milieux qui en dépendent afin de gérer le mieux possible les conflits que peut engendrer la diversité des usages que l'on souhaite faire de l'eau. Tel que mentionné dans le document de consultation publique intitulé « La gestion de l'eau au Québec », la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. Parmi les grandes orientations retenues par le gouvernement, celle de la pérennité des ressources nous apparaît fondamentale dans le débat qui s'amorce sur l'avenir de l'eau au Québec. Le Centre est également d'accord avec les autres objectifs visés soit d'assurer la protection de la santé publique, la mise en valeur de la ressource au plan social et économique et la conciliation des usagers dans une perspective de satisfaction de besoins légitimes.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le Centre reconnaît l'importance de l'eau et de son rôle prééminent sur le plan économique au Québec. En plus d'être essentielle pour la survie humaine et pour l'équilibre des écosystèmes, l'eau sert dans plusieurs procédés de fabrication de même que dans la production d'énergie électrique. La majeure partie des eaux utilisées dans les procédés industriels proviennent des eaux de surface. Après usage, la plus grande partie de cette eau est retournée dans les cours d'eau après avoir été traitée soit par l'entreprise ou par la municipalité là où il existe un système d'égout. Une plus petite quantité d'eau est utilisée comme principal composant de produits de consommation, tels les boissons et les peintures au latex. En ce qui concerne l'hydroélectricité, l'eau qui sert à alimenter les turbines génératrices d'énergie est entièrement restituée dans la rivière.

Le secteur privé reconnaît l'avantage concurrentiel relié à l'abondance de l'eau au Québec et l'importance d'assurer sa pérennité pour les générations futures. Le Centre croit qu'il est essentiel que le gouvernement élabore une politique de gestion des eaux qui reflète les besoins de l'ensemble de la société, le tout dans un contexte de développement durable. Cette politique se doit d'être conçue dans un esprit de transparence et d'être équitable envers tous les usagers. Outre ces objectifs écologiques et sociaux, cette politique devrait viser à maintenir l'avantage concurrentiel dont jouissent les entreprises du Québec autant au niveau des quantités et de la qualité des eaux disponibles qu'à l'égard des coûts avantageux reliés à l'utilisation de l'hydroélectricité.

La grande industrie est très consciente du problème de la pollution de l'eau et elle y a consacré beaucoup d'efforts depuis les vingt dernières années pour améliorer la qualité des eaux au Québec et des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. De nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les rejets industriels hors réseau, c'est-à-dire ceux rejetés directement dans un cours d'eau.

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Les points suivants reflètent la position du Centre sur certains thèmes abordés, pour la plupart dans le document de consultation publique.

Qualité de l'eau

Il revient au gouvernement d'établir des normes de qualité de l'eau, soit usée ou pour la consommation humaine, qui reflètent à la fois la meilleure technologie et les coûts impliqués. On devrait tenir compte du concept de risque et se baser sur des études de coûts/bénéfices avant de prendre des décisions qui pourraient affecter la compétitivité des industries au Québec. Il est essentiel que tous les secteurs d'activités, industriel, municipal ou agricole, soient traités sur un pied d'égalité. Il serait tout à fait inéquitable d'exiger du secteur industriel un traitement tertiaire de ses rejets d'eau lorsque l'on permet à un autre secteur de continuer à polluer les cours d'eau en raison d'un certain «droit de produire ». Le secteur industriel, depuis quelques années, a amélioré de façon importante la qualité de ses eaux usées. Des sommes très importantes ont été investies et continuent d'être investies par les secteurs industriel et municipal dans le but d'assainir les lacs et rivières. Certains cours d'eau reflètent une amélioration sensible au niveau de la qualité des eaux, alors que d'autres demeurent pollués et d'après le document de référence sur la gestion de l'eau au Québec de 1997, cette pollution serait généralement causée par des sources agricoles. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et adopter une réglementation appropriée pour tous les secteurs afin qu'ils puissent contribuer de façon équitable à l'amélioration de la qualité des eaux de surface au Québec.

Quantité d'eau

Le document de consultation réfère souvent à la quantité de l'eau au Québec. On suggère même l'exportation en vrac de l'eau de surface et la vente d'importantes quantités d'eau souterraine embouteillée. Pour aller de l'avant avec ces opportunités d'affaires potentielles, il faudrait que le gouvernement établisse, au moyen d'études en profondeur, la quantification de cette ressource naturelle par bassin versant, en tenant compte autant des eaux de surface que des eaux souterraines dans une même région ainsi que du potentiel de renouvellement de la ressource. Ce genre d'étude serait particulièrement critique pour l'utilisation accrue des eaux souterraines. Cette même étude devrait également traiter de la qualité de ces eaux. Le Centre propose plutôt l'exportation d'hydroélectricité et de l'expertise québécoise en matière de gestion de l'eau, plutôt que l'exportation massive d'eau en vrac ou par le moyen de détournement de cours d'eau. Il ne faudrait surtout pas nuire aux industries existantes et au transport maritime et par le fait même affecter notre avantage compétitif.

Gestion par bassin versant

En général, le Centre est d'accord pour une gestion des eaux de surface par bassin versant. Il est tout à fait logique de viser une meilleure concertation entre les usagers de l'eau d'un même bassin. Ceci étant dit, il ne s'agit pas de créer des organismes permanents et d'établir un autre niveau de bureaucratie. Le Centre propose plutôt, dans une approche globale, de faire appel aux expériences et structures régionales déjà en place.

Coûts associés à l'utilisation de l'eau

En vertu du principe que l'eau est un bien commun, le gouvernement ne devrait pas imposer une redevance aux usagers à moins d'offrir un service soit de purification pour la consommation ou de traitement des eaux usées. Là où des coûts sont applicables, il faut s'assurer que ceux-ci demeurent compétitifs. Cette position du Centre s'accorde avec le principe de responsabilisation des utilisateurs à nettoyer leurs eaux usées.

Privatisation des systèmes de gestion

Le Centre n'est ni pour ni contre le concept de privatisation des systèmes municipaux de gestion de l'eau. Le seul principe qui devrait prévaloir dans ce contexte est de déterminer qui est en meilleure position d'offrir les services les plus efficaces et efficients, au moindre coût à court, moyen et long terme.

Le mode de gestion des services d'eaux actuellement en vigueur au Québec doit être réexaminé considérant les problèmes de fond auxquels ils sont confrontés : état des infrastructures, normes de qualité, contrôle des débordements, méconnaissance des coûts réels de l'eau, etc. La gestion actuelle, essentiellement publique et municipale, se heurte aux limites financières, fiscales et juridiques imposées par le gouvernement du Québec. Le secteur privé n'a pu, dans le cadre restrictif actuel, que très peu contribuer jusqu'ici à la solution de ces problèmes. Plusieurs expériences de partenariats avec le secteur privé sont en cours sur le continent dans des contextes comparables et mériteraient des examens plus approfondis.

Quelle soit publique ou privée, la gestion des services d'eau doit avant tout rehausser son efficacité et assurer la pérennité de ses infrastructures à long terme dans le strict intérêt des contribuables. Le gouvernement devrait ainsi fournir aux municipalités les outils de gestion et de financement appropriés : faciliter le recours aux services et capitaux privés lorsqu'ils sont aptes à mieux atteindre ces objectifs, offrir les outils nécessaires à l'établissement d'une rigueur comptable permettant de mieux mesurer l'efficacité (position concurrentielle) etc. Une transparence totale doit être assurée tant dans les choix de gestion que dans les résultats (appel d'offres, pré-qualification et suivi contractuel publics si recours aux opérateurs privés, rendre publique les principaux paramètres d'efficacité tels la qualité de l'eau, les coûts d'opération et de financement, etc.).

Aspects juridiques

Il serait important pour le gouvernement de bien définir tout ce qui a trait aux droits des utilisateurs d'eau de surface et surtout des eaux souterraines. Sans une politique claire à ce sujet, il y aura peu, sinon aucun investissement important de la part des industries. On constate déjà des problèmes de ce genre au niveau de l'industrie des embouteilleurs d'eau de source qui fait face à des pressions énormes de la part de la communauté locale, craintive des répercussions négatives sur leur propre approvisionnement d'eau souterraine.

CONCLUSION

Les secteurs industriels du Québec ont investi des montants très substantiels au niveau du traitement des eaux usées au cours des vingt dernières années et continuent d'apporter des améliorations en ce sens. Le Centre et ses membres reconnaissent que la quantité et la qualité de l'eau au Québec offrent aux entreprises un avantage compétitif très important et donc, nous avons tous un grand intérêt à conserver et protéger cette ressource naturelle.

En conclusion, le Centre appuie fortement l'initiative du gouvernement qui vise l'élaboration d'une politique pour la gestion de l'eau. Cette politique doit avoir comme objectif autant l'amélioration de la qualité des eaux que son utilisation durable, c'est-à-dire, éviter son épuisement. Cette politique sera fondée sur l'énoncé de données exactes sur la quantité et la qualité de l'eau au Québec. Elle visera la prévention de la pollution et devra être appliquée avec équité par tous les secteurs impliqués. La nécessité d'une connaissance complète et à jour sur l'état de la situation est de mise. Le gouvernement doit faire l'utilisation d'une approche centrée sur le développement durable, c'est-à-dire en conciliant les divers usages de l'eau et sa pérennité, l'utilisation d'une approche permettant de concilier les problématiques particulières à chacun des usages de l'eau et de gérer les conflits potentiels. Le gouvernement se doit d'impliquer tous les acteurs du milieu dans le processus de planification et les interventions à l'échelle locale.

Le Centre ne favorise ni un moratoire durant la période de l'élaboration de cette politique, ni la nationalisation de cette ressource naturelle. Enfin, il ne faudrait surtout pas que le gouvernement envisage l'imposition de taxes ou redevances reliées à l'utilisation de l'eau dans le but d'augmenter ses revenus, à l'exception, bien sûr, des instances où des services de traitement sont

rendus. Le CPEQ croit plutôt que le Québec doit maintenir son avantage compétitif associé à l'eau et à son utilisation et la possibilité d'utiliser les potentiels multiples de développer davantage cette ressource naturelle tout en améliorant sa qualité et en s'assurant de sa pérennité.

Le Centre recommande donc au gouvernement d'utiliser le bassin versant comme unité de gestion régionale des eaux de surface. Le ministère de l'Environnement devrait développer des outils nécessaires à l'acquisition et à l'analyse d'informations sur tous les rejets ponctuels ou diffus de façon à pouvoir dresser un bilan à l'échelle du bassin versant.

Dans un éventuel programme d'amélioration de la qualité des eaux au Québec, le ministère devrait dans la préparation d'un plan d'intervention, intégrer les divers secteurs industriels, les municipalités et les autres générateurs de rejets ponctuels dont l'objectif concerté serait de résoudre les problèmes précis et bien identifiés. Cette approche permettrait de tendre vers une équité dans l'application de l'effort d'assainissement à l'échelle des bassins versants.

Le Centre est prêt à travailler avec le gouvernement à l'élaboration d'une politique pour la gestion de l'eau dans une politique de développement durable qui tiendrait compte d'une approche de gestion par bassin versant en tenant compte des risques réels mesurés et de l'ensemble des sources de contamination concernées.

Michael Cloghesy
Président

ANNEXE 1



LISTE DES MEMBRES DU CPEQ

◆◆◆ **ENTREPRISES MEMBRES** ◆◆◆

Au 1^{er} novembre 1999

Abitibi Consolidated inc.
Administration portuaire de Montréal
Aéroports de Montréal
Alcan Aluminium ltée
Bell Canada
Bennett Environmental inc.
Biothermica International inc.
Bodycote Technitrol Eco inc.
Bombardier *
Brasserie Labatt ltée*
Cabinet de relations publiques National inc. *
Cambior inc.
Canada Maltage Compagnie ltée *
Canadien National
Canbro inc.
Canplast inc.
Cartons St-Laurent
Ciment St-Laurent inc.
Compagnie minière IOC
Compagnie pétrolière Impériale ltée *
d'Aragon, Desbiens, Halde Associés, Ltée
de Grandpré Chait
Degrémont Infilco ltée
Desbiens, Tonelli Groupe Conseil
Desjardins Ducharme Stein Monast
Dessau Soprin inc.
Domtar inc.
Dow Chemical Canada inc.
DuPont Canada inc.
École Polytechnique de Montréal
Entreprises Philip inc.
Enviro-accès inc.
Envirocom
Environair S.I.P.A. Inc.
Enviro Services inc.
Eugène Lavoie inc.
Experts-conseils FPC (les)
Fiducie Desjardins
GAGE gestion environnementale inc.
Gaz Métropolitain *
Gazoduc TQM *
Général Motors du Canada ltée *
Glaxo Wellcome
Goodfellow inc.
Grace Canada, inc.
Groupe Lavo inc. *
Groupe Sani Mobile inc.
Groupe Saputo inc.
Groupe TIRU inc.
GSI Environnement inc.
Heenan Blaikie
Hewitt Équipement ltée
Hydro-Québec *
IBM Canada ltée *

Impérial Tobacco ltée *
Imprimeries Quebecor inc. *
Intersan inc. *
Intragaz inc. *
Ispat Sidbec inc. *
Ivaco inc. *
Komatsu International (Canada) inc.
KPMG
La compagnie Minière Québec Cartier
Lafarge Canada inc.
Lafleur Brown
Lapointe Rosenstein
Lavery, de Billy
Leduc Leblanc – SENC
Le Groupe Canam Manac*
Le Groupe Conseil SAE inc.
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
Les Services Safety-Kleen (Québec) Ltée
Martineau Walker
McCarthy Tétrault
MEG International *
Merck Frosst Canada inc.
Noranda inc. *
Northern Télécom Canada ltée *
Nova Pb inc. *
Novartis Pharma Canada inc.
Novopharm Québec
Ogilvy Renault
Option Environnement inc.
Parmalat Canada
Petresa Canada inc.
Pharmaprix
Praxair Canada inc.
Produits forestiers Alliance inc.
Provigo inc.
QIT – Fer et Titane inc.
Roche ltée, Groupe-conseil
Sanexen inc.
Sanimal inc. *
Services d'essais Intertek AN ltée
Shell Canada ltée
Sico inc. *
SNC-Lavalin inc. *
Société des alcools du Québec *
Société d'énergie Foster Wheeler ltée
Solutia Canada inc.
SOPFIM *
Stablex Canada inc. *
Stikeman, Elliott
Sucre Lantic
Transport Rollex ltée (filiale de Grpe Robert Transport inc.)
Ultramar ltée
Union Carbide Canada inc.
Viasystems Canada inc.

(* Membres fondateurs)

◇◇◇ **ASSOCIATIONS MEMBRES** ◇◇◇

Au 1^{er} novembre 1999

Association canadienne de l'industrie des plastiques *

Association canadienne des fabricants de produits chimiques *

Association de la construction du Québec

Association de l'aluminium du Canada (AAC)

Association des banquiers canadiens, Division du Québec *

Association des brasseurs du Québec

Association des industries forestières du Québec limitée

Association des fabricants de meubles du Québec inc.

Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec

Association industrielle de l'Est de Montréal *

Association minière du Québec inc. *

Association québécoise de l'industrie de la peinture inc. *

Bureau d'assurance du Canada *

Institut canadien des produits pétroliers *

Institut canadien des textiles *

Réseau Environnement *

(* Membres fondateurs)